



COMMUNE DE HAUT-CLOCHER

ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTION : 11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 10
Date de convocation : le 01 juin 2023

PRESENTS (10) : *BECK Francis - BURCKEL Philippe - CHRISTOPHE Olivier - GANTNER Christian – GREINER Eliane - HAGEN Christian - HENRY Christian - METZGER Christiane - NIVA Marc - RUFF Mélanie*

ABSENTS EXCUSES (1) : *STEINART Didier*

ABSENTS

***L'an 2023, le 08 juin à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en nombre prescrit par la loi
Sous la présidence de M. BECK Francis – Maire***

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 mars 2023

Le Procès-verbal de la séance du 09 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

Sénatoriales 2023 :

Rappel de la convocation des Conseillers Municipaux pour désigner un délégué titulaire et 3 suppléants le 09 juin 2023, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Délégation au Maire en matière de Marchés Publics

Après délibération, et en application de l'article L2122-2 du CGCT le Conseil Municipal décide à l'unanimité et valablement,

autorise Monsieur le Maire et pendant la durée du mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit l'objet du marché, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par un adjoint agissant par délégation du Maire.

FONDS DE CONCOURS CCSMS

Le Maire expose que la commune de HAUT-CLOCHER souhaite solliciter le versement de 8 000 € de l'enveloppe attribuée à la Commune de HAUT-CLOCHER auprès de la CCSMS pour la **réalisation des travaux d'aménagements de sécurisation du village.**

L'attribution de ce fonds de concours est soumise à la condition que la part communale soit d'au moins 20 % du HT de l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et valablement

Décision du choix de l'Entreprise pour effectuer les Travaux d'Aménagements de sécurisation du Village

Après consultations des offres par MATEC, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre la décision d'attribuer le marché de travaux « Aménagements de sécurisation du village » à l'Entreprise STV TP dont le montant global des travaux s'élève à 51 266.00 €HT ;

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE HAUT-CLOCHER ET DIANE CAPELLE :

Monsieur le Maire expose que les écoles de Diane -Capelle et Haut -Clocher ont sollicité les mairies de Daine-Capelle et Haut-clocher, et l'APE, pour offrir aux enfants des classes de GS-CP et PS-MS-GS une sortie scolaire à la Ferme de la contrée des minis à Hilbesheim.

Cette sortie fait partie du projet d'école dans le cadre de la découverte du patrimoine local, de l'environnement proche.

Vu les devis présentés concernant les dépenses de cette sortie scolaire, soit : :

- 318.50 € pour les ateliers, 6.50 € par élève
- 147.55 pour le transport scolaire

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 153 € par la commune de HAUT-CLOCHER ;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et valablement la proposition

Commission Communale Consultative de chasse :

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033 inclus.

Il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués pour siéger au sein de la commission consultative communale de chasse.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et valablement, le Conseil Municipale désigne :

Monsieur Marc NIVA

Monsieur Olivier CHRISTOPHE

Pour siéger à la commission consultative communale de la chasse et de la commission de location

LOCATION DE LA CHASSE 2024-2033

AFFECTATION DU PRODUITS DE LOCATION LA CHASSE ET CHOIX DE LA CONSULTATION DES PROPRIETAIRES

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse sur le ban communal pour la période 2024-2033, Monsieur le Maire informe le Conseil que la procédure administrative prévoit de consulter en amont les propriétaires fonciers, sur le mode de répartition des produits de la location

Cette démarche n'est toutefois pas obligatoire et consiste à solliciter l'abandon au profit de la commune, du produit de la chasse.

Monsieur le Maire précise que la date de délibération fait courir un délai de 10 jours durant lesquels les propriétaires peuvent faire exercer leur droit de réserve s'ils disposent de 25 hectares en terre ou 5 hectares en eau.

Les propriétaires concernés ont été informés en amont.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et valablement :

- Le maintien sur le ban communal, la répartition du produit de la location de la chasse entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains

Renonce à la consultation des propriétaires fonciers et décide de renoncer à l'abandon du produit de la chasse au profit des propriétaires fonciers.

Subvention exceptionnelle « Sans Peurs du Landbach » :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de 310 € en faveur de l'association « Sans Peurs du Landbach »,

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et valablement l'attribution de la subvention de 310.00 €

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à l'intégration par mutation de la secrétaire de mairie et de la demande de l'adjoint technique de modifier son temps de travail, Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs :

Filière	Grade	Effectif	Durée hebdomadaire
Administrative	Rédacteur	1	18h/semaine
Technique	Adjoint Technique Principale de 2 ^{ème} classe C2	1	30h/semaine
Technique	Adjoint technique de C1	1	12.33h/semaine
Médico-sociale	Agent Territorial spécialisée des Ecoles Maternelles C2	1	23.10 h/semaine

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et adopte à l'unanimité et valablement.

Budget Eau Anomalie

Monsieur le Maire expose que suite une erreur de saisie le budget Eau 2023 se trouve en suréquilibre, en section d'investissement,

Section d'investissement dépenses : 72 733.19 €

Section d'investissement recettes : 85 095.61 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et adopte à l'unanimité et valablement

Acquisition terrain section 3 parcelle 27

Cette parcelle se trouve en continuité de l'arborétum, et dans un souci de préserver le cadre naturel de cette partie de notre commune, le maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'acquérir cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité 8 voix pour et 2 abstentions pour l'acquisition du terrain Section 2 parcelle 27

Diverses communications :

Recensement 2024 :

La campagne de recensement sera du 18 janvier au 17 février 2024,

Il doit être nommé un agent recenseur pour effectuer cette enquête, celui devra participer aux formations prescrites de l'Insee, courant janvier

Courrier de mise en sécurité concernant l'immeuble sis 6 rue Zittar

Villes et villages fleuris : Visite le 27 juin 2023

Aire de jeux de l'école : désinstallation et installation du nouvel équipement à **partir du 10 juillet 2023**

ABRIBACS pour déchets alimentaires, sera installé courant 2024 à côté des containers à verres. Il sera effectué deux ramassages par semaine.

Urbanisme : Permis de construire et déclarations de travaux déposés depuis la dernière séance

- Certificats d'urbanismes :
 - Cu information :
 - CU 057 23 V 001 : SCP DUKIC-JARTY parcelle -8 rue ZITTAR
 - CU 057 23 V 002 : SCP DUKIC JARTY parcelle_ : 2-122 9 rue de Langatte
- Déclarations de travaux :
 - DP 057 304 23 V001 / **MOMBERT Stéphane** : Panneaux Photovoltaïques - **Accorde**
 - DP 057 304 23 V 0002 : **France SOLAR** : Panneaux photovoltaïques Section0 : **accordé**
 - DP 057 304 23 V 0003 /**STREIFF Jérôme** : modification ouverture et transformation d'un plan de toit en terrasse-**Section 13 parcelle 41 et 45** déposé le 11/05/2023.
 - DP 057 304 23 V 0004 : PIVAUT Nathalie : Pergola bioclimatique : **Section 09 – parcelle 113 -dépose le 31/05/2023**
- Permis de construire : Néant



CONSEIL MUNICIPAL DE HAUT-CLOCHER - SEANCE DU 08 JUIN 2023

Signature des élus présents à la séance :

BECK Francis - Maire	HENRY Christian
BURCKEL Philippe	METZGER Christiane
CHRISTOPHE Olivier	NIVA Marc
GANTNER Christian	RUFF Mélanie
GREINER Eliane	STEINHART Didier <i>Absent excusé</i>
HAGEN Christian	



COMMUNE DE HAUT- CLOCHER

BORDEREAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2023

- Délibération HT-CL n°2023_017

Délégation au maire en matière de marchés publics

- Délibération HT-CL n°2023_018

Fonds de Concours

- Délibération HT-CL n°2023_019

Subvention exceptionnelle voyage scolaire Ecole HAUT-CLOCHER-DANE CAPELLE

- Délibération HT-CL n°2023_020

Chasse 2024-2033 - Désignation de 2 délégués pour siéger à la 4 C

- Délibération HT-CL n°2023_021

Chasse 20224-2033- Choix d'abandonner le produit de la location de la chasse aux propriétaires

- Délibération HT-CL n°2023_022

Subvention exceptionnelle « Les Sans Peurs du Landbach »

- Délibération HT-CL n°2023_023

Mise à jour du tableau des effectifs

- Délibération HT-CL n°2023_024

Budget Eau Anomalie -suréquilibre

- Délibération HT-CL n°2023_025

Acquisition Terrain section 3 parcelle 27

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits